

Vos questions / nos réponses

Stage à effectuer

Par [Edouard](#) Postée le 09/01/2026 13:00

Bonjour Suite a une ordonnance de condamnation je dois passer un stage de sensibilisation aux dangers de l'usage des stupéfiants Je n'arrive pas a avoir l'information via le tribunal Pouvez vous me donner les prestataires et/ou établissements qui effectuent ce stage dans la Drôme . Bien à vous

Mise en ligne le 20/01/2026

Bonjour,

En raison d'un grand nombre de sollicitations, nous vous prions de nous excuser pour le délai de réponse.

Nous avons retiré votre signature afin de garantir votre anonymat.

Suite à notre recherche, nous vous proposons 2 centres de soins en addictologie proposant des stages de sensibilisation aux dangers de la drogue dans votre département. Vous les trouverez ci-dessous.

Si vous souhaitez pouvoir parler de vos consommations de manière plus précise, ou si vous avez d'autres questions, vous pouvez joindre nos écoutants par téléphone ou par tchat pour un échange anonyme et gratuit.

Nous sommes joignables de 8h à 2h, 7j/7j au 0800 23 13 13.

Nous répondons par tchat depuis notre site, de 14h à minuit en semaine et de 14h à 20h le week-end et les jours fériés.

Bien à vous

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes

CSAPA - Association Addictions France

15 avenue Kennedy
Résidence le Venitien
26200 MONTELIMAR

Tél : 04 75 51 13 79

Site web : addictions-france.org/

Secrétariat : Lundi de 9h15 à 13h et de 15h à 17h30, mercredi de 9h15 à 13h et de 13h45 à 17h30 et jeudi de 13h45 à 16h30

Accueil du public : Lundi de 9h15 à 13h et de 15h à 17h30, mercredi de 9h15 à 13h et de 13h45 à 17h30 et jeudi de 9h15 à 13h et de 13h45 à 17h30

Centre de documentation : Accueil documentation sans rendez-vous les deuxième et quatrième jeudi du mois de 13h30 à 15h30

[Voir la fiche détaillée](#)

CSAPA - Association Addictions France

9 rue Henri Barbusse
26000 VALENCE

Tél : 04 75 82 99 60

Site web : addictions-france.org/

Secrétariat : Lundi, mardi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, mercredi et vendredi de 9h à 12h

Accueil du public : Lundi, mardi, mercredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h, rendez-vous possibles en dehors de ces horaires dont jeudi

Consultat° jeunes consommateurs : Les jeunes consommateurs et leur entourage peuvent être reçus toute la semaine aux horaires du CSAPA, jusqu'à 17h30

[Voir la fiche détaillée](#)